



Combattre  
l'injustice  
pour retrouver  
la dignité

# LE NOUVEAU DEBIRENTIER

N° 10 - 1er trimestre 2005

**Siège Social CCN ARPEC : 1278 Route de Narbonne  
38950 Saint Martin le Vinoux.**

**C.C.N.ARPEC**

COMITÉ DE COORDINATION NATIONAL  
des Associations pour l'Accompagnement  
de la Réforme des Prestations  
Compensatoires  
Déclarée sous le n° 0263013351.



## Le mot de la Présidente

Suite à la  
démission  
du Président  
précédent  
**C l a u d e**  
**Hiance**, le  
Conseil d'ad-  
ministration  
m'a dési-  
gnée le 2

Mars dernier  
pour assurer les fonctions de la  
présidence de l'association.

Je suis profondément touchée de  
cette marque de confiance qui  
décuple mon énergie pour aller me  
battre, en votre nom à tous, pied à  
pied avec les institutions qui  
jusqu'alors ne nous ont guère  
été favorables.

Autour de moi une équipe motivée  
et compétente s'est mise en place.  
Très vite cette équipe s'est mise au  
travail d'autant que certains d'entre  
eux sont aussi délégué régional ou  
départemental et donc extrême-  
ment soucieux de reprendre le  
contact avec le terrain et leurs  
adhérents qu'ils connaissent bien.

Les axes de travail ont été  
choisis par le Conseil d'admi-  
nistration, ils sont clairs :

- **Associer les adhérents à notre travail** en les informant tous les trimestres par notre bulletin, et plus localement par des réunions d'information dans toutes les régions qui le désireront. Avec l'assistance «d'experts», avocats ou notaires nous y traiterons des sujets concrets qui concernent les débirentiers : transmission de la PC, conversion en capital, révisions, incidence des pensions de réversion...

- **Faire changer la loi sur trois points** : les modalités de conversion de la rente en capital, le maintien de la rente en cas de remariage de la créancière, la transmission à l'héritage.

Notre stratégie est triple :

- **Faire valoir le droit**, notamment la disparité entre les débirentiers soumis à un capital né d'une conversion de leur rente viagère et

ceux soumis à un capital direct-  
ment, y compris jusqu'à la Cour  
Européenne des Droits de l'Homme,

- **Faire entendre les victimes de la prestation compensatoire** sous forme de rente viagère, c'est-à-dire les épouses (dites «secondes») ou les compagnes et leurs enfants, car ce sont eux qui supportent les conséquences de la loi,

- **Responsabiliser ceux qui écrivent la loi ou la font écrire**, Ministres, Députés, membres de com-

mission, chefs de groupes parlemen-  
taires... C'est possible comme vous le  
verrez plus loin, mais il faut beau-  
coup d'énergie et de constance.

Je vous remercie de votre fidélité  
qui me donnera le courage et l'obsti-  
nation nécessaires pour obtenir l'é-  
quité à laquelle nous avons droit.

Bien cordialement à toutes et à tous,

Suzanne Barthod  
Présidente CCN ARPEC

## LE NOUVEAU BUREAU DE L'ASSOCIATION

Dans une équipe partiellement renouvelée par le conseil d'administration du 2 Mars dernier, chacun a fait part de sa motivation pour poursuivre la lutte. Certains sont délégués dans leur région, n'hésitez pas à les solliciter.

**Vice-Présidents : Guy FEUILLYE** (Normandie) retraité, ex gérant de filiale de multinationale : «2004 a été l'année de tous nos espoirs, on nous a laissés sur la touche avec le goût amer de l'injustice ! on ne peut pas continuer à se moquer impunément de nous, il faut absolument continuer à se battre pour retrouver notre dignité». Contact : 02 33 21 34 51

**Daniel BOISSELIER** (Champagne-Ardenne) ex Directeur d'agence bancaire, Conciliateur de Justice : «Je veux poursuivre sans relâche, contre vents et marées, le combat redoutable, afin d'abolir la prestation compensatoire à vie». Contact : 03 25 27 86 01

**Secrétaire Général : Jean-Claude PORTE** (Languedoc Roussillon) : «Ma carrière a débuté dans l'administration des Ponts et Chaussées pour se terminer dans un Conseil Général en qualité de directeur d'un service technique. Je suis aussi une victime de la prestation compensatoire et j'entends me battre au sein de notre association, dans la poursuite des actions déjà menées, pour défendre nos intérêts en essayant de faire progresser en notre faveur la législation». Contact : 04 67 87 59 13

**Secrétaire adjoint : Jacques CHANUT** : «Je souhaite me battre de toutes mes forces, afin que les rentes versées au titre de la prestation compensatoire soient limitées dans le temps. "disons 15 à 20 ans ?" Contact : 04 75 71 22 35

**Trésorier : Georges GUICHARD** ex Cadre Supérieur France Telecom : «Depuis 1997 mon objectif est de combattre les injustices de la loi de 1975 par l'annulation de la PC sous forme de rente viagère. L'abolition de la PC en cas de remariage, de PACS, de concubinage et en cas de décès du débiteur». Contact : Tél/Fax : 04 66 81 17 71  
Mail : georges.guichard2@wanadoo.fr

**Trésorier adjoint** : (Faisant fonction), **François VALLOIS** (Pays de Loire) : Ingénieur agronome en retraite résidant en Vendée, à Noirmoutier. «j'ai exercé diverses fonctions de responsabilités en France et à l'étranger dans des PME tournées vers l'agro-alimentaire. Je serai disponible dans la mesure de mes moyens pour me battre contre l'injustice manifeste du principe de la prestation compensatoire tel qu'il est et aider ceux ou celles à qui mes conseils pourront être utiles». Contact : 02 51 39 59 27

# Activité de l'association : Un premier trimestre bien rempli

## JANVIER 2005

### Mise en alerte des médias

Le début de cette année a été marqué par la mise en application du nouveau texte de loi sur le divorce. La plupart des médias ont approuvé, sans rien vérifier, ce qui était annoncé par le Ministère de la Justice, à savoir la simplification et la pacification du divorce !

Nous avons donc immédiatement alerté radios et télévisions pour rectifier l'information en ce qui concerne la prestation compensatoire sous forme de rente viagère. C'est ainsi que nous avons pu intervenir sur FR3 Ile de France aux informations du 19-20H, nous sommes passés avec des interviews sur Europe 1... où nous avons pu expliquer le scandale du barème de conversion en capital, et le poids de cette conversion au moment du décès du débiteur, ou à tout moment si la créancière le souhaite, le problème du remariage, etc.

Nous avons acquis un capital confiance auprès des journalistes qui pour la plupart, même s'ils ne savent pas expliquer en détail les mécanismes, ont compris l'injustice qui pèse sur les débirentiers et le danger pour les secondes épouses et leurs enfants. Nous saurons les réactiver quand l'actualité le permettra.

## FÉVRIER/MARS 2005 Une nouvelle équipe et de nouveaux contacts

Après le Conseil d'administration du 26 Janvier où Claude Hiance a décidé de démissionner de sa fonction de Président pour aller créer une autre association, le Conseil a préféré, à sa majorité, accepter cette décision et s'organiser pour poursuivre la lutte sur les bases qu'il s'est fixé. Les hommes passent mais les objectifs restent.

Constituée avec 75 % des anciens membres du CA cette équipe s'est

engagée sur ce qui reste au cœur de notre combat : faire reconnaître l'iniquité de notre situation, au besoin jusqu'à la cour Européenne de Justice, et la faire supprimer par tous moyens légaux. Cela signifie une attitude combative et résolue face aux instances qui décident, écrivent, ou votent les lois.

### LES PREMIERS CONTACTS SONT PROMETTEURS :

• **7 Mars : Entretien de Suzanne Barthod et Georges Guichard avec Jean Marc Roubaud, député UMP,** dépositaire avec 66 de ses collègues, d'une proposition de loi sur le remariage de la créancière. Il s'engage à réactiver son amendement auprès du Ministre de la Justice et lui écrit en des termes très fermes sur l'inadaptation du barème pour lui demander rendez-vous. A suivre.

• **21 Mars : Rencontre de Valérie Péresse, rapporteur de la nouvelle commission sur la famille, par Suzanne Barthod.** Le rapport qui est remis («Prestation Compensatoire 2005 ou le maintien d'une injustice pour 400 000 familles en France») et des échanges sans langue de bois mettent en évidence les failles du nouveau texte : Valérie Péresse, juriste au Conseil d'Etat par ailleurs, promet que l'association sera auditionnée par la Commission dès que le sujet sera abordé. Rendez-vous est pris pour Juin Juillet.

D'autres rendez-vous suivent, souvent préparés par les membres du Conseil d'administration qui ne ménagent ni leur peine ni leur carnet d'adresses. Qu'ils en soient vivement remerciés.

**Les régions se mobilisent, les femmes montent au créneau !** Pendant ce temps des réunions ont été organisées pour remobiliser nos adhérents et les informer.

Le *Collectif des victimes de la prestation compensatoire* a été créé par l'AARPEC Centre-Est pour faire entendre la voix de tous ceux qui s'estiment lésés par leur jugement, et notamment les épouses, dites «secondes». L'une d'entre elles a même fait la grève du recensement au prétexte que puisque la Constitution interdisait la bigamie, elle même, en tant que femme de bigame ne pouvait exister et donc être recensée !

Le ton est donné : nous nous battons dur et jusqu'au bout pour faire reconnaître et réparer l'injustice.

"La femme est l'avenir de l'homme". disait Aragon... Les épouses et compagnes de débirentiers le sont à coup sûr et sauront tout aussi bien se battre que leurs compagnons pour obtenir plus de justice. Elles sont invitées à rejoindre ce collectif pour mener ensemble ce combat. (Contacter le Délégué Régional ou Suzanne Barthod au 06 11 48 06 30)

## Les chantiers en cours

• **Création d'un pôle d'expertise constitué d'un avocat et d'un notaire** pour répondre aux questions des adhérents. Pour l'instant vous pouvez centraliser vos questions chez le Secrétaire Général Jean-Claude Porte au 04 67 87 59 13.

• **Constitution du dossier de plainte pour discrimination auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.** Beaucoup se sont déjà lancés dans l'aventure sans succès. Nous demandons l'appui de juristes spécialisés pour constituer notre dossier. Nous vous informerons au fur et à mesure de son avancement.

## IMPORTANT, A NOTER

Avec le changement de Présidence et de bureau, quelques adresses ont changé.

Merci de bien noter toutes les coordonnées qui peuvent vous être utiles.

N'hésitez pas à nous appeler, ou à nous écrire, nous sommes à votre écoute.

Présidence : Suzanne BARTHOD, Grande Rue - 01150 Chazey sur Ain  
Tel. : 04 74 61 95 01 - ou 06 11 48 06 30 - E-mail suebarthod@wanadoo.fr

Secrétariat Général : Jean Claude PORTE, 5 Place Frederic Mistral - 34130 St Aunes  
Tel./Fax : 04 67 87 59 13 - E-mail : porte.jeanclaudio@wanadoo.fr

Trésorier : Georges GUICHARD, 324 Avenue de la Mazade - 30730 Fons Outre Gardon  
Tel. : 04 66 81 17 71 - E-mail : georges.guichard2@wanadoo.fr

Délégués régionaux : Guy FEUILLYE - Normandie - Tel. : 02 33 21 34 51  
François VALLOIS - Val de Loire - Tel. : 02 51 39 59 27

Jean Claude PORTE - Languedoc Roussillon - Tel. : 04 67 87 59 13

Michel JAMMES - Vallée du Rhône - Tel. : 04 77 54 62 95

Daniel BOISSELIER - Champagne Bourgogne - Tel./Fax : 03 25 27 86 01

Siège Social de l'association : 1278 Route de Narbonne 38950 Saint Martin le Vinoux.

## COTISATION CCN ARPEC 2005

ATTENTION, Même association, même cotisation mais nouveau trésorier donc nouvelle adresse ! Si vous n'avez pas encore acquitté votre cotisation 2005 : 55 €, n'hésitez pas à envoyer votre chèque à l'ordre du CCN-ARPEC, au trésorier ou à votre délégué régional avec ce coupon :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code Postal : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-Mail : .....